

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 22	Votants : 33
Date de la convocation : 06/03/2025			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal <i>Séance du Conseil Municipal du 19/03/2025</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay-Damien, FAYAT Marie-Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stéphanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, CHEVALLIER Jean-Marie, LE GALLOUDEC Patricia, GOUBERT Fanny, ZAURIN Rose-Marie, LAFUMA Sophie, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné pouvoir : Mme PAGES Caroline à M. CHAPLET Olivier M. DEVAUX Etienne à M. REALINI François M. FARCY Jean-Luc à Mme PREVOT Isabelle Mme GRYPONPREZ Martine à Mme COGET Charline M. ORLANDO Dominique à Mme PECULIER Charlyne M. GATUINGT Jean-Christophe à Mme FAYAT Marie-Annick M. HEESTERMANS Jacques à Mme NALINE Stéphanie Mme DUCRET Frédérique à Mme BOSSAERT Alexina M. PIOLLET François à Mme LE GALLOUDEC Patricia M. LE MENTEC Yannick à M. BELHOMME Jean-Michel M. SABAS Marvin à M. POIRIER Vijay-Damien			
Membres excusés :			
M. Vijay-Damien POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L’an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, rappelle à l’assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c’est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l’ensemble des dépenses et des recettes de l’année à venir.

Les modalités d’élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d’orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l’administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 5 février 2025, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 12/03/2025,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 05/02/2025,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le Budget Primitif 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
011 : Charges générales	3 700 436,08 €
012 : Charges de personnel	7 121 820,00 €
014 : Atténuation de produits	479 210,00 €
023 : Virement section d'invest.	4 000 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	523 664,26 €
65 : Autres charges gestion	2 037 684,00 €
66 : Charges financières	134 135,42 €
67 : Charges exceptionnelles	30 000,00 €
TOTAL	18 026 949,76 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
002 : Excéd. antérieur reporté	4 068 380,90 €
013 : Atténuations de charges	57 760,00 €
042 : Opérations d'ordre	192 000,00 €
70 : Produits des services	920 798,86 €
73 : Impôts et Taxes	288 873,00 €
731 : Fiscalité Locales	10 140 000,00 €
74 : Dotations et participations	1 874 578,00 €
75 : Autres produits de gestion	484 559,00 €
TOTAL	18 026 949,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2025
001 : Résultat reporté		1 614 630,38 €	1 614 630,38 €
040 : Opérations d'ordre		192 000,00 €	192 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales		325 000,00 €	325 000,00 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves		30 000,00 €	30 000,00 €
16 : Emprunts et dettes		722 280,00 €	722 280,00 €
20 : Immo. incorporelles	170 179,06 €	314 800,00 €	484 979,06 €
204 : Subv. d'équip. versés		279 472,00 €	279 472,00 €
21 : Immo. corporelles	692 309,95 €	3 462 891,97 €	4 155 201,92 €
23 : Immo. en cours	924 678,27 €	4 070 000,00 €	4 994 678,27 €
TOTAL	1 787 167,28 €	11 011 074,35 €	12 798 241,63 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2025
021 : Vir. de la section fonct.		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
024 : Produits des cession d'immo.		1 700 000,00 €	1 700 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		523 664,26 €	523 664,26 €
041 : Opérations patrimoniales		325 000,00 €	325 000,00 €
10 : Dotations et réserves		300 000,00 €	300 000,00 €
1068 : Excédents de fct capitalisés		1 614 630,38 €	1 614 630,38 €
13 : Sub. Invest. reçues	2 987 155,94 €	1 347 791,05 €	4 334 946,99 €
TOTAL	2 987 155,94 €	9 811 085,69 €	12 798 241,63 €

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
 Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,
 Olivier CHAPLET

Adjoint au maire chargé
 des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER
 Date de signature : 20/03/2025
 Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
 Date de signature : 20/03/2025
 Qualité : Le Maire

